

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2020 A 18H30
PROCES-VERBAL

L'an deux mille **VINGT**, le **TRENTE NOVEMBRE** à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Notre Dame d'Oé, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence M. LEFRANCOIS Patrick, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 23 novembre 2020

Présents :

LEFRANCOIS Patrick	MACE Odile	GENET Jean
DRABIK Florence	BOURDIN Ludovic	JAKIC Béatrice
CAMUS Cyril	RAGUIN Delphine	BEURRIER Jean-Luc
BAYENS Michel	FREULON Bernard	BRUERE Christiane
BERTRAND Sylviane	FOUGERON Evelyne	VERNET Marie-France
HUAT Alain	AUDOUX Sylvie	PIQUERAS Catherine
MARCETEAU Christel	BARRAU Chrystelle	BORDIER Loïc
CHANIER Yves	JOUANNEAU Cindy	AMIOT Emmanuel
ASSELIN Guillaume	BUND Arnaud	BERENGER Mathieu

Secrétaire de séance : Mme Odile MACE

Excusés :

M. FREULON Bernard qui a donné pouvoir à Jean-Luc BEURRIER ;
Mme FOUGERON Evelyne qui a donné pouvoir à Florence DRABIK ;
Mme BRUERE Christiane qui a donné pouvoir à Cyril CAMUS ;
Mme BERTRAND Sylviane qui a donné pouvoir à Jean GENET ;
Mme VERNET Marie-France qui a donné pouvoir à Delphine RAGUIN ;
M. HUAT Alain qui a donné pouvoir à Béatrice JAKIC ;
Mme AUDOUX Sylvie qui a donné pouvoir à Jean GENET ;
Mme PIQUERAS Catherine qui a donné pouvoir à Ludovic BOURDIN ;
Mme MARCETEAU Christel qui a donné pouvoir à Florence DRABIK ;
Mme BARRAU Chrystelle qui a donné pouvoir à Ludovic BOURDIN ;
M. BORDIER Loïc qui a donné pouvoir à Odile MACE ;
M. CHANIER Yves qui a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS ;
Mme JOUANNEAU Cindy qui a donné pouvoir à Odile MACE ;
M. AMIOT Emmanuel qui a donné pouvoir à Cyril CAMUS ;
M. ASSELIN Guillaume qui a donné pouvoir à Delphine RAGUIN ;
M. BUND Arnaud qui a donné pouvoir à Béatrice JAKIC ;
M. BERENGER Mathieu qui a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS

En préambule, M. le Maire adresse au nom de tous les collègues élus et en son nom un message de soutien à Ludovic BOURDIN adjoint, dont le père est décédé.

M. le Maire fait référence aux conditions particulières d'organisation des conseils municipaux en cette fin d'année 2020, compte tenu de la crise sanitaire. Le conseil municipal initialement programmé le 9 novembre est reporté le samedi 12 décembre au matin. Toutefois, compte tenu du calendrier budgétaire et des échéances fixées par le Trésor Public pour la clôture des comptes, il a été nécessaire d'ajouter une séance ce jour qui se veut courte et uniquement consacrée à trois sujets « finances ». La séance se tient en configuration avec un présentiel limité pour le strict respect des gestes barrière dans le respect du quorum fixé à 1/3 des membres élus (règle liée à la crise sanitaire), tous les conseillers municipaux excusés ont donné pouvoir, dans la limite de deux pouvoirs maximum par élu présent.

A- FINANCES

2020/11- 01 – Attribution de subventions exceptionnelles au titre de 2020

Mme Florence DRABIK, adjointe aux finances présente le rapport suivant :

Considérant la délibération n°4 du 2 mars 2020 portant attribution de subventions et aides matérielles aux associations pour 2020 ;

Considérant l'accord intervenu entre la commune et le comité de jumelage Ana lors de sa dissolution et la création de l'association Oé Amigos ;

Considérant la forte mobilisation de l'association CRA pendant la crise sanitaire ;

Il est proposé d'attribuer deux subventions exceptionnelles, au titre de l'année 2020 :

L'association Oé Amigos	Démarrage de, suite à la dissolution du comité de jumelage avec Ana en Espagne	1 020.00 €
L'association CRA	Mobilisation pendant la crise sanitaire, pour la fabrication de masques notamment	500.00 €
<i>Total</i>		1 520.00 €

Le conseil municipal approuve l'attribution des deux subventions exceptionnelles suivantes, dont les crédits seront portés au budget par décision modificative :

L'association Oé Amigos	Démarrage de, suite à la dissolution du comité de jumelage avec Ana en Espagne	1 020.00 €	26 POUR 1 abstention
L'association CRA	Mobilisation pendant la crise sanitaire, pour la fabrication de masques notamment	500.00 €	27 POUR
<i>Total</i>		1 520.00 €	

2020/11- 02 – Décision modificative n°2 - budget 2020

Mme Florence DRABIK, adjointe aux finances présente la décision modificative n°2 portant sur le budget communal 2020 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-6419-0 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 140.00 €
R-6459-0 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 980.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 120.00 €
D-6574-0 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0.00 €	1 520.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	1 520.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678-3 : Autres charges exceptionnelles	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6817-0 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7368-0 : Taxe locale sur la publicité extérieure	0.00 €	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 620.00 €	5 500.00 €	10 120.00 €

INVESTISSEMENT				
R-10226-0 : Taxe d'aménagement	0.00 €	0.00 €	4 508.00 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	4 508.00 €	0.00 €
R-1321-47-0 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	13 000.00 €
R-1322-47-0 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 055.00 €
R-13251-47-0 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 553.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 608.00 €
D-21318-30-3 : OESIA	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-43-0 : POLE PETITE ENFANCE : RAM, MULTI-ACCUEIL, ECOLE HENRI DES ET ALS	950.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-30-3 : OESIA	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-65-0 : INFORMATIQUE - SYST. INFORMATION	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-11-0 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	850.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-11-8 : MATERIEL ET MOBILIER	0.00 €	5 250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-43-0 : POLE PETITE ENFANCE : RAM, MULTI-ACCUEIL, ECOLE HENRI DES ET ALS	0.00 €	1 950.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-53-0 : POLE DOLTO : ALSH PRIMAIRE, ECOLE FRANÇOISE DOLTO ET RESTAURANT	0.00 €	700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	7 450.00 €	11 550.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-47-0 : BATIMENTS COMMUNAUX	0.00 €	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	7 450.00 €	49 550.00 €	4 508.00 €	46 608.00 €

Le conseil municipal par 27 voix POUR et 0 voix CONTRE approuve la décision modificative n°2 du budget 2020.

Pandémie Covid 19 – demande d'attribution du fonds de soutien aux actions économiques et sociales, par Tours Métropole Val de Loire

M. le Maire informe le conseil municipal du dispositif mis en place par Tours Métropole Val de Loire pour prendre en charge une partie des dispositions économiques et sociales qu'a pu engager la commune dans le cadre de la crise sanitaire.

Il explique que le soutien de la Métropole intervient à raison d'un maximum de 50% de l'action économique et/o sociale conduite, et dans la limite d'un plafond de 2.5 € par habitant, à savoir pour Notre Dame d'Oé, un montant maximum possible de 10 512.50 €.

Il détaille les actions communales qui seront présentées à la métropole pour compensation par le fonds de soutien :

- Subvention exceptionnelle à la CRA
- Recette non perçue au titre de l'abattement voté en juillet sur la TLPE
- Dépense liée au remboursement partiel des abonnements au transport scolaire
- Dépense liée au soutien apporté aux intermittents du spectacle programmés sur les événements municipaux
- Recette non perçue au titre de l'exonération du droit d'occupation du domaine public pour les commerçants locaux.

Ces dépenses communales en soutien économique et social à différents acteurs représentent un montant de 20 804.49 €, qui peut être aidé par TMVL à 50%. La demande est à transmettre à la Métropole avant le 31 décembre 2020.

B – INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire fait référence aux annonces du Président de la République au sujet du début du déconfinement au 28 novembre : possibilité d'ouverture des équipements sportifs extérieurs pour la pratique des moins de 18 ans en sport collectif, de tous en sport individuel (ex. tennis extérieur), sans ouverture des vestiaires. A compter du 15 décembre, les activités culturelles et sportives seront autorisées pour les moins de 18 ans en extérieur et en intérieur (sauf le chant), sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire. Les établissements culturels pourront également réouvrir, dans le respect du couvre-feu. L'ensemble des activités sportives, culturelles pour tous, commerces (ex. la Calèche) devraient reprendre au 20 janvier, si les conditions sanitaires le permettent.

M. le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Mme Jocelyne HUBE, qui a longtemps été conseillère municipale, qui informe de son prochain départ de la commune pour une installation en Vendée.

M. le Maire remercie les membres du conseil municipal pour la distribution récemment réalisée du nouveau bulletin municipal. Il signale recevoir de bons retours oraux ou écrits sur ce bulletin.

M. le Maire informe le conseil municipal des dispositions adoptées et à venir pour la sécurisation des écoles dans le cadre du plan Vigipirate, de la crise sanitaire et des comportements habituellement constatés le matin devant les écoles (stationnement non autorisé...) : matérialisation de passage piétons complémentaires, pose potelets pour interdire le stationnement sur trottoir, peinture jaune ...

Il est signalé le stationnement d'un véhicule Opel astra, accidenté, avenue de la Coquinière.
M. le Maire indique l'avoir signalé à la Gendarmerie, un rappel sera fait.

La séance est levée à 19H.

Le prochain conseil municipal est programmé le samedi 12 décembre 2020, à 9H, à Oésia.

Emargement des conseillers municipaux présents

LEFRANCOIS Patrick 	MACE Odile 	GENET Jean 
DRABIK Florence 	BOURDIN Ludovic 	JAKIC Béatrice 
CAMUS Cyril 	RAGUIN Delphine 	BEURRIER Jean-Luc 
BAYENS Michel 	FREULON Bernard Pouvoir donné à Jean-Luc BEURRIER	BRUERE Christiane Pouvoir donné à Cyril CAMUS
BERTRAND Sylviane Pouvoir donné à Jean GENET	FOUGERON Evelyne Pouvoir donné à Florence DRABIK	VERNET Marie-France Pouvoir donné à Delphine RAGUIN
HUAT Alain Pouvoir donné à Béatrice JAKIC	AUDOUX Sylvie Pouvoir donné à Jean GENET	PIQUERAS Catherine Pouvoir donné à Ludovic BOURDIN
MARCETEAU Christel Pouvoir donné à Florence DRABIK	BARRAU Chrystelle Pouvoir donné à Ludovic BOURDIN	BORDIER Loïc Pouvoir donné à Odile MACE
CHANIER Yves Pouvoir donné à Patrick LEFRANCOIS	JOUANNEAU Cindy Pouvoir donné à Odile MACE	AMIOT Emmanuel Pouvoir donné à Cyril CAMUS
ASSELIN Guillaume Pouvoir donné à Delphine RAGUIN	BUND Arnaud Pouvoir donné à Béatrice JAKIC	BERENGER Mathieu Pouvoir donné à Patrick LEFRANCOIS

